



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AÉROPORT DE LAUSANNE - BLÉCHERETTE

1,8 million du canton pour moderniser les installations

Si le Grand Conseil l'accepte, l'Etat accordera une contribution de 1,8 million de francs à la société de l'aéroport de la région lausannoise " La Blécherette " SA (ARLB) pour l'aménagement de la piste. Il s'agit d'une aide exceptionnelle et unique de l'Etat, résultant d'engagements pris en 1991.

Le motif de cette contribution est de soutenir une infrastructure de transport qui contribue au développement économique de la région lémanique et du canton. En effet, avec une piste moderne et un service à la clientèle performant, l'aéroport pourra occuper une place privilégiée dans le réseau européen du trafic aérien régional, non public et sans horaires prédéterminés. C'est un atout apprécié des entreprises multinationales qui ont leur siège ou leur centre administratif dans la région lémanique.

La première étape de modernisation comprend la construction d'une piste de 875 m, des voies de roulement (taxiways) et de la zone de stationnement des avions (tarmac). Elle est devisée à 6,92 millions de francs. Les travaux préparatoires, qui nécessitent l'apport de matériaux de remblais provenant d'autres chantiers, sont en cours. La réalisation sera conduite durant le hiver prochain et nécessitera la fermeture de l'aéroport. La société prévoit de construire pour 2001 un bâtiment administratif pour 2,9 millions de francs. Ultérieurement, de nouveaux hangars seront aménagés.

Le Conseil d'Etat s'était engagé en 1991 à prendre en charge le tiers du coût de l'aménagement de la piste. Vu l'état actuel des finances cantonales, le gouvernement a estimé nécessaire de limiter son aide à 1,8 million de francs et de demander à l'ARLB une participation plus importante que prévu initialement. Il s'agit d'une contribution exceptionnelle et unique de l'Etat, résultant des engagements pris. Elle ne saurait être

renouvelée pour les étapes ultérieures de la modernisation de la Blécherette, ni pour d'autres projets de pistes en dur dans le canton.

Le Grand Conseil sera appelé à se prononcer sur cette demande de crédit lors de la session de septembre prochain.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 juillet 1999

M. Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, 021 / 316 70 01 M. Vincent Krayenbühl, chef du Service des transports, 021 / 316 73 73

Blechart